



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze février à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le neuf février deux mil vingt-trois, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 28

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, Mme Elodie Simoes, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Dominique Busigny, Mme Nathalie Normand, Mme Valérie Sidot-Courtois (à compter de la délibération n° 2023-02-15/01 incluse), M. Bruno Larbaneix, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétre-Racca, M. Omar N'Dior, M. Marouen Touibi, M. Alexandre Richefort, Mme Christine Decool, M. Philippe Ferret, M. Hugues Orsolin, M. François Daviau, Mme Sophie Paris.

Ont donné procuration : 07

Mme Catherine Despierre à Mme Dominique Busigny, Mme Valérie Sidot-Courtois à Mme Michèle Ménez (jusqu'au compte rendu des actes administratifs pris par le Maire inclus), Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Arnaud Bertrand à M. Bruno Larbaneix, M. Michaël Janot à M. Bruno Drevon, M. Franck Thiébaux à Mme Elodie Simoes, M. Pierre-François Brisabois à M. Philippe Ferret.

Absent non représenté : 01

M. Amroze Adjuward.

Secrétaire de Séance : Mme Johanne Ledanseur.

Délibération n° 2023-02-15/32a

Objet : modification du tableau des emplois.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU le Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L313-1,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la Commission Ressources, réunie en séance le 06 février 2023,

CONSIDÉRANT le tableau des emplois permanents adopté par sa délibération n° 2022-12-21/07 en date du 21 décembre 2022,

CONSIDÉRANT qu'il convient de :

- Supprimer à compter du 1^{er} février 2023 un emploi vacant à temps complet d'ingénieur principal assurant les fonctions de directeur VRD et mobilités et de créer à la même date un emploi à temps complet d'ingénieur assurant les mêmes fonctions.
- Supprimer à compter du 1^{er} février 2023 un emploi vacant à temps complet d'adjoint technique assurant les fonctions d'agent de restauration polyvalent et de créer à la même date un emploi à temps complet d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe assurant les mêmes fonctions.
- Supprimer à compter du 1^{er} mars 2023 un emploi vacant à temps complet de rédacteur assurant les fonctions de directeur-adjoint de la petite enfance - référent santé et de créer à la même date un emploi à temps complet d'infirmière en soins généraux assurant les mêmes fonctions.
- Supprimer à compter du 1^{er} mars 2023 un emploi vacant à temps complet d'adjoint administratif assurant les fonctions de graphiste et de créer à la même date un emploi à temps complet de rédacteur assurant les mêmes fonctions.
- Supprimer à compter du 1^{er} mars 2023 un emploi vacant à temps complet d'ingénieur assurant les fonctions de chargé d'opération en espaces verts et de créer à la même date un emploi à temps complet de technicien principal de 2^{ème} classe assurant les mêmes fonctions.
- Supprimer à compter du 1^{er} mars 2023 un emploi vacant à temps complet d'adjoint technique assurant les fonctions d'agent polyvalent de la régie bâtiment et de créer à la même date un emploi à temps complet d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe assurant les mêmes fonctions.
- Supprimer à compter du 1^{er} mars 2023 un emploi vacant à temps complet d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe assurant les fonctions d'accompagnant éducatif petite enfance et de créer à la même date un emploi à temps complet d'adjoint technique assurant les mêmes fonctions.

- Créer à compter du 1^{er} mars 2023 un emploi non permanent de chargé de projet ville intelligente en vertu de l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique sur la base d'un contrat de projet. Cet emploi est créé sur le grade d'ingénieur territorial. Le chargé de projet ville intelligente a pour mission principale de concevoir, d'enrichir, de mettre en œuvre et d'évaluer la politique municipale en matière de ville intelligente (smart city). Pour cela, il doit mettre en cohérence les différents projets ciblés par le Comité de Pilotage, qui reposent sur 3 axes thématiques : l'éco responsabilité à travers le développement de bâtiments intelligents, la fluidité des déplacements à travers le déploiement du stationnement intelligent ainsi que l'amélioration de l'efficacité des services publics et administratifs via la mise en place d'une Carte de Vie Quotidienne (Vél'Easy).

ENTENDU l'exposé de Madame Johanne Ledanseur, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

APPROUVE les dispositions qui précèdent figurant dans l'état récapitulatif ci-dessous :

En date du	Suppression d'emploi	Fonction	NB	En date du	Création d'emploi	Fonction	NB
01/02/2023	Ingénieur principal à temps complet	Directeur VRD et mobilités	1	01/02/2023	Ingénieur à temps complet	Directeur VRD et mobilités	1
01/02/2023	Adjoint technique territorial	Agent de restauration polyvalent	1	01/02/2023	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	Agent de restauration polyvalent	1
01/03/2023	Rédacteur à temps complet	Directeur-adjoint de la petite enfance - référent santé	1	01/03/2023	Infirmière en soins généraux à temps complet	Directeur-adjoint de la petite enfance - référent santé	1
01/03/2023	Adjoint administratif à temps complet	Graphiste	1	01/03/2023	Rédacteur à temps complet	Graphiste	1
01/03/2023	Ingénieur à temps complet	Chargé d'opération en espaces verts	1	01/03/2023	Technicien principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	Chargé d'opération en espaces verts	1
01/03/2023	Adjoint technique à temps complet	Agent polyvalent de la régie bâtiment	1	01/03/2023	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	Agent polyvalent de la régie bâtiment	1
01/03/2023	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	Accompagnant éducatif petite enfance	1	01/03/2023	Adjoint technique territorial	Accompagnant éducatif petite enfance	1

Délibération n° 2023-02-15/32a

Objet : modification du tableau des emplois.

APPROUVE la création, sur le grade d'ingénieur territorial, à compter du 1^{er} mars 2023, d'un emploi non permanent de chargé de projet de ville intelligente en vertu de l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique sur la base d'un contrat de projet.

APPROUVE l'état du personnel fixé au 1^{er} mars 2023 annexé à la présente délibération.

DIT que les crédits sont prévus au budget de la commune pour pourvoir ces emplois.

Fait et délibéré en séance le 15 février 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20230220-DEL_23_02_15_32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2023

Acte affiché du 20/02/2023 au 23/04/2023